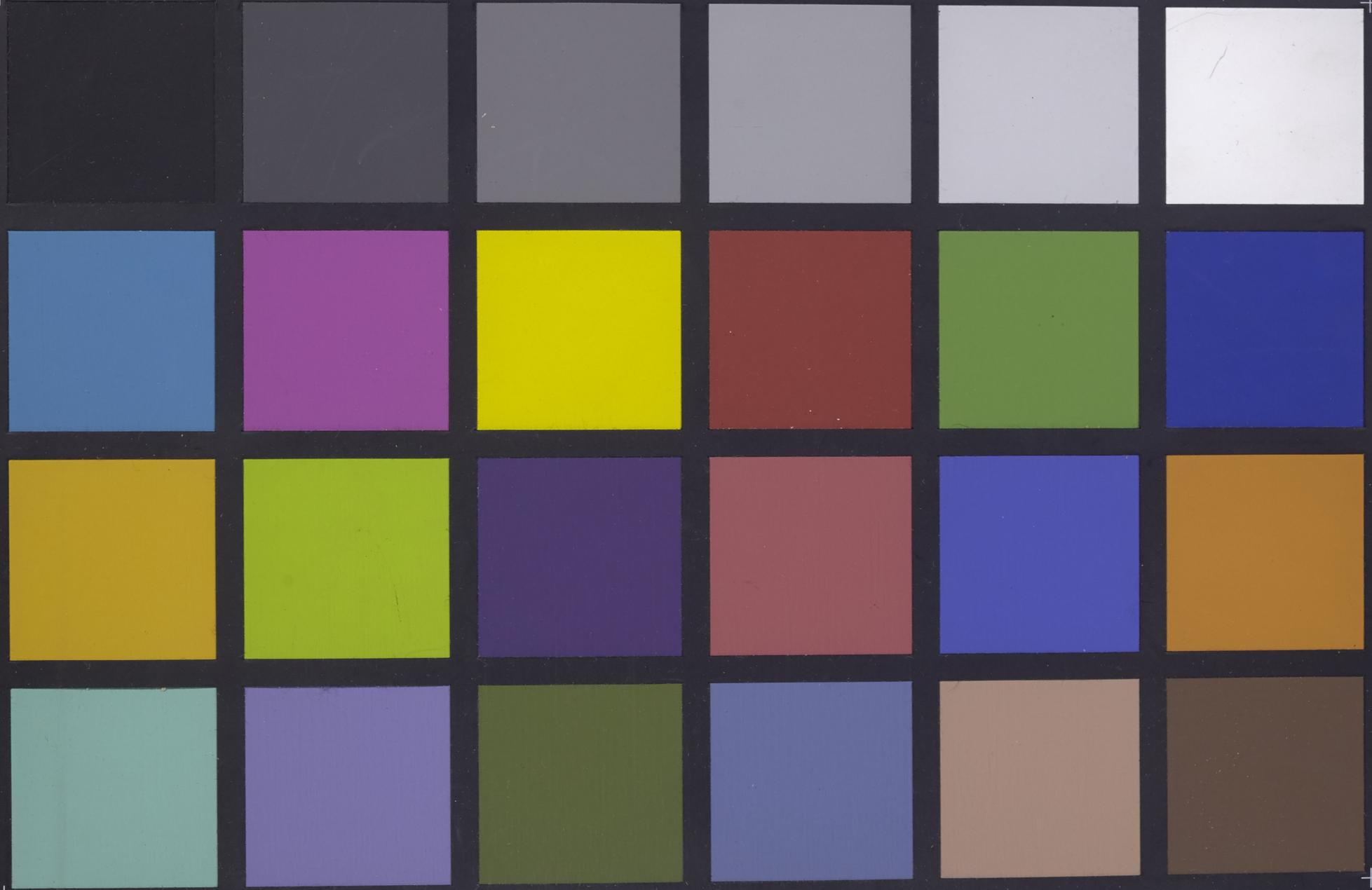


x-rite

mm

colorchecker CLASSIC



H. GEORGE

- SOLUTRÉ -

MÀCCONNAIS



MAISON

DE

MAISON

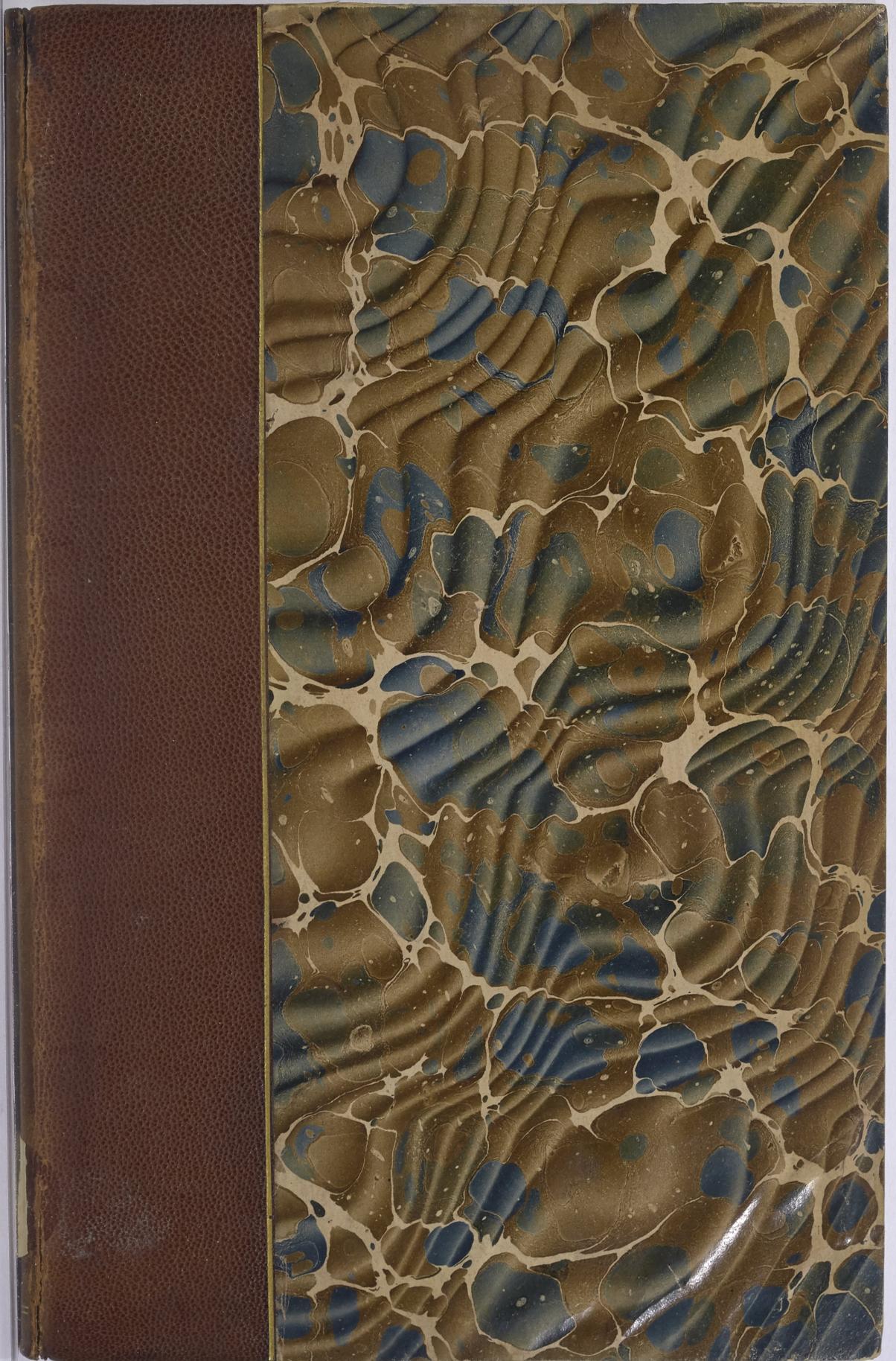
DE

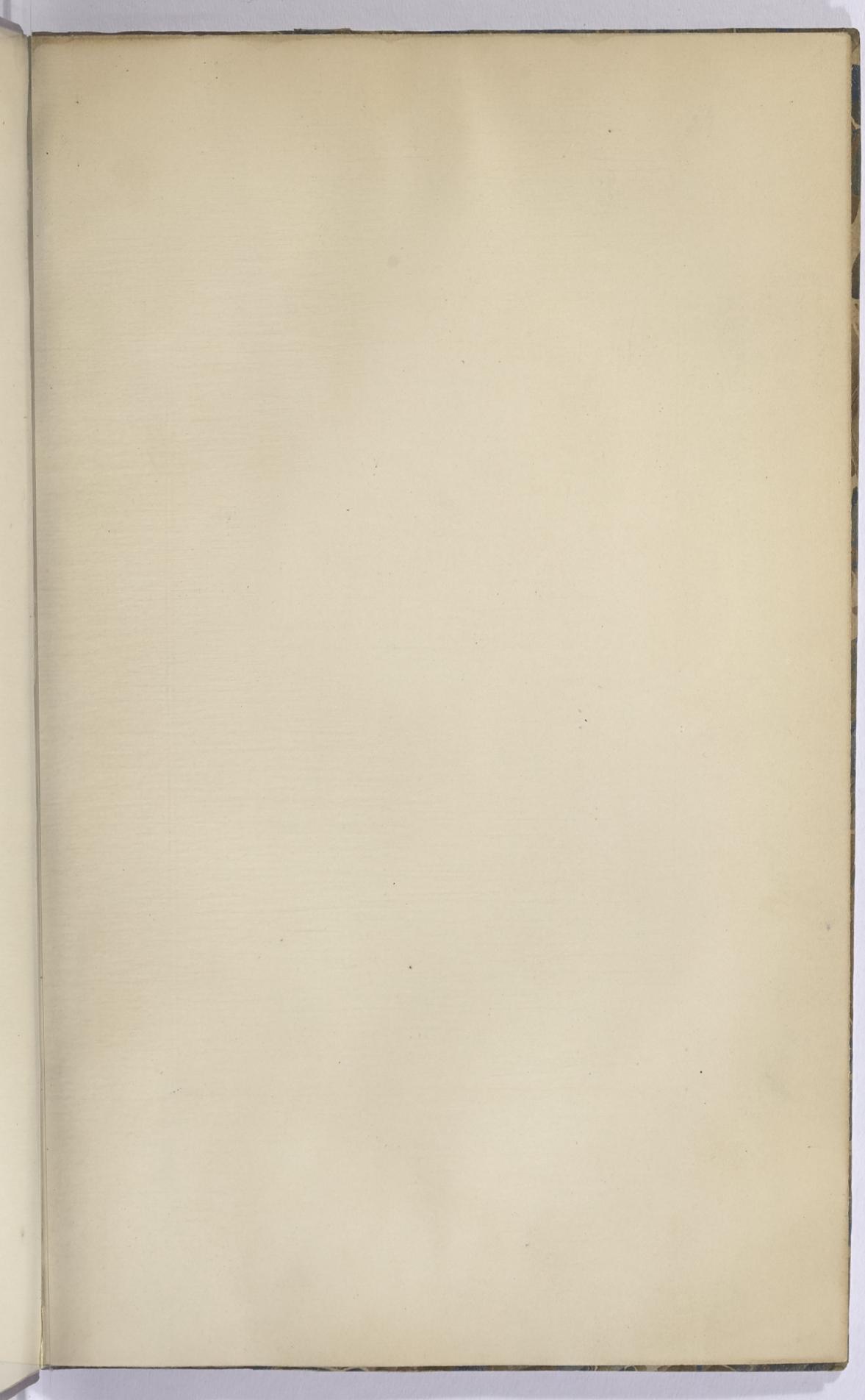
MAISON

DE

MAISON

110004







HENRY GEORGE

SOLUTRÉ
EN MACONNAIS



1908

65864

SOLUTRÉ EN MACONNAIS



SOLEUR E. MAGONNAT





SOLUTRÉ EN MACONNAIS

B.M.

Tiré à soixante exemplaires.

MEMOIR

SOLUTION



PARIS

IMPRIMERIE DE J. DORVILLE



HENRY GEORGE

SOLUTRÉ

EN

MACONNAIS

RELATION D'UN ÉBOULEMENT

SURVENU DANS CE VILLAGE EN 1768



PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

1908

Tous droits réservés

SOLUTIONS

MICROGRAPHY



PARIS
LEBLANC ET LAFONTAINE

SOLUTRÉ EN MACONNAIS

RELATION D'UN ÉBOULEMENT
SURVENU EN 1768 DANS LE VILLAGE DE SOLUTRÉ

Le village de Solutré, dans le canton sud de Mâcon, à 9 kilomètres de cette ville, est situé au pied et sur le versant d'une roche, haute de 495 mètres, qui domine la contrée et dont le profil hardi se détache de l'ensemble du paysage avec un relief saisissant. Son église, au fond d'un vallon, a une abside intéressante, qui porte les caractères du douzième siècle, et un clocher élancé, d'un heureux effet, construit en 1899. Ses maisons, avec des toits en saillie, des galeries où s'enlacent des plantes grimpantes, des jardins agrestes resserrés dans des anfractuosités, s'échelonnent au

bord d'étroits sentiers qui vont se perdre dans les vignes. Par sa physionomie originale, le village de Solutré mériterait donc déjà d'attirer l'attention ; mais d'autres motifs le rendent encore digne de la retenir.

Solutré est une station préhistorique qui, signalée, il y a environ quarante ans, par des archéologues de la région mâconnaise, et étudiée par eux avec un soin persévérant, a donné lieu à toute une série de savants mémoires.

Au moyen âge, dès l'année 931, l'abbaye de Cluny, récemment fondée, devint propriétaire, à Solutré, de biens-fonds dus à la libéralité de Raoul, roi de France¹. Vers 932, elle obtint de Bernon, évêque de Mâcon, l'autorisation d'y élever une chapelle². Plus tard, elle y fit construire une « mai-

1. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, publié par A. Bruel, t. I^{er}, p. 381 et 383, chartes du 1^{er} juillet 931, n^{os} 397 et 398.

2. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I^{er}, p. 393, n^o 408, année 932.

son seigneuriale ou chambre de justice appelée *La Chize de Solutré*¹, contiguë à l'église par un mur mitoyen du côté du midy », comme nous l'apprennent un terrier du doyenné bénédictin de Chevignes de 1454 et un plan de 1777. L'abbaye de Cluny a eu, jusqu'à la Révolution, le droit de désigner l'ecclésiastique chargé de desservir la paroisse².

1. On lit dans le manuscrit n° 17718 du fonds latin de la Bibliothèque nationale la mention suivante : « *Chizia, La Chize*, maison adossée à l'église de Solutré, du mot italien *chieza* ou de *assisia*, centre du privilège de la Justice. »

Plusieurs des engagistes de la châteltenie de Davayé, châteltenie dont la circonscription comprenait Solutré, contestèrent le titre de seigneurs de ce dernier village aux moines bénédictins de Cluny. (V. *l'Histoire de Davayé en Mâconnais*, Paris, 1906, aux pages 99 et 102.)

2. Pouillé du diocèse de Mâcon antérieur à 1412, publié, en 1904, par A. Longnon, dans l'ouvrage intitulé *Pouillés de la province de Lyon*, p. 204. — Liste, sans date, des « cures et chapelles auxquelles le seigneur abbé de Cluny a droit de présentation », insérée au tome 786, p. 135, de la *Collection Moreau*, Bibliothèque nationale, mss. — *Alm. chorogr. et*



Les moines de l'abbaye de Luxeuil possédèrent aussi très anciennement des biens-fonds à Solutré, ainsi que le constatent deux chartes du dixième siècle¹.

Au moyen âge, il existait à Solutré un château, d'origine très ancienne, qui dut à sa situation à la crête de la Roche d'être l'une des plus redoutables citadelles du Mâconnais et de jouer un rôle important dans l'histoire de la contrée, particulièrement au quinzième siècle, pendant la lutte des Armagnacs et des Bourguignons. Vers la fin de cette guerre, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, auquel la forteresse de la Roche rappelait des luttes incessantes, et qui craignait de la voir reprise par ses ennemis, en ordonna, le 22 décembre 1434, la démolition par les « gens du païs » ; ce qui fut

topogr. du pays et comté de Maconnais pour l'année 1786, p. 125 de la seconde partie.

1. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I^{er}, p. 605, n° 650. — *Gallia christiana*, t. XV, *Instrumenta*, p. 5, 6.

exécuté au mois de janvier suivant¹. Le château de Solutré ne fut jamais rebâti ; mais le village, qui avait été presque entièrement brûlé par les Armagnacs dès le début de la guerre (Arch. de Mâcon, EE, 43), se releva rapidement de ses ruines.

D'intéressants souvenirs se rattachent à deux hameaux de Solutré : La Grange-du-Bois et Pouilly.

La Grange-du-Bois mâconnaise, aux confins du Mâconnais et du Haut-Beaujolais, est située, tout auprès d'une forêt de chênes, sur une terrasse élevée, d'où l'œil, embrassant un immense horizon, d'un grand caractère, d'une incomparable beauté, jouit de ce que Mme de Sévigné appelle une « triomphante vue² ». Au premier plan, se dresse à pic la

1. Arch. de Saône-et-Loire, C, 769. — Arch. de Mâcon, BB, 16. — F. Laplatte, *Mémoires pour servir à l'histoire sacrée et profane de Mâcon* (manuscrit), p. 155. — Canat, *Documents pour servir à l'histoire de Bourgogne*, t. I^{er}, p. 259.

2. « Je pense sans cesse à Grignan, à vous tous, à vos ter-

Roche de Solutré, découpée en falaise. Au delà, apparaissent le cours de la Saône, les prairies de la Bresse, puis la chaîne du Jura et, dans le lointain, les plus hautes cimes des Alpes. Il y a eu, pendant longtemps, à la Grange-du-Bois, un prieuré dont les biens ont été vendus nationalement le 12 mars 1791. La chapelle subsiste encore en partie et, quoique délabrée, peut intéresser les archéologues. Il s'est tenu, à la Grange-du-Bois, au moyen âge, et même jusqu'à une époque encore peu éloignée de la nôtre, plusieurs foires par an, dont l'intendant de Bourgogne Ferrand a fait mention dans le mémoire qu'il a rédigé, en 1698, sur cette province¹.

rasses, à votre belle et triomphante vue » (Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, du 9 oct. 1689; n° 1224, p. 248 du tome IX de l'édition publiée à Paris en 1862.)

1. Page 258 de l'exemplaire du mémoire de l'intendant Ferrand conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, coté n° 3903. Voir aussi, à la page 101, la *Géographie de nos villages par le citoyen Puthod, Mâcon, an 8*.

Quant au hameau de Pouilly, dont l'origine est fort ancienne, et qui s'étend sur Solutré et Fuissé, il est surtout connu aujourd'hui parce que l'on désigne sous son nom les vins blancs les plus renommés du Mâconnais, que produisent les vignes du territoire de ces deux communes.

Solutré, avec ses hameaux, avait, en 1478, cinquante-trois feux¹; en 1543, le même nombre de feux²; ce qui représentait environ 265 habitants, la moyenne du nombre d'individus par feu étant de 5, d'après l'évaluation la plus généralement admise. On y comptait, au commencement du dix-huitième siècle, en 1714, cent trente feux³; à la fin de la même période, en 1786, 630 individus⁴; en

1. Archives départementales de la Côte-d'Or, B, 11592.

2. Archives départementales de la Côte-d'Or, B, 11593.

3. Bibliothèque nationale, mss. Fonds fr. 11386, reg. 3, p. 206.

4. *Dénombrement du duché de Bourgogne et pays adjacens de 1786.*

1800, 555 personnes⁴; en 1851, 554. L'état officiel du dernier recensement, celui de 1906, constate qu'à cette date le nombre total des habitants était de 524.

On voit, d'après cette simple énumération, que, par le charme de sa situation accidentée et l'importance des événements dont il a été le témoin, le village de Solutré pourrait fournir les éléments d'une notice descriptive, historique et statistique très étendue et qui ne serait pas dépourvue d'intérêt. Mais mon but est beaucoup plus restreint. Je me propose seulement de rappeler ici un fait isolé qui survint dans ce village au cours de la seconde moitié du dix-huitième siècle et y causa quelque émoi.

Il existe à Solutré, dans la partie supérieure du village, un quartier adossé au versant méridional de la Roche, faisant partie de l'agglomération du

4. Archives nationales, F²⁰, 397⁴.

chef-lieu de la commune, composé, d'après le recensement officiel de 1906, de 15 maisons habitées par 49 personnes, et qui, depuis un temps immémorial, s'appelle *Les Bulands*. Il se produisit, en cet endroit, du 12 au 15 octobre 1768, un glissement ou éboulement de terres descendues de la Roche, ayant son point de départ au lieu dit *Le Bucherat*, qui renversa plusieurs maisons et parut mettre tout le village en danger.

L'évêque de Mâcon, président de la Chambre d'administration des États du Mâconnais, Mgr Moreau, se rendit aussitôt à Solutré, « pour rassurer les habitants et examiner s'il y avoit quelques précautions à prendre ». Puis ayant appris que Mignot de Montigny, membre de l'Académie des sciences¹,

1. Étienne Mignot de Montigny, né à Paris le 15 décembre 1714, fit de brillantes études au collège Louis-le-Grand, succéda à son père, Jean-François Mignot de Montigny, dans la charge de trésorier de France, fut « Grand voyer de la Généralité de Paris, commissaire du Conseil aux départemens des Tailles, des Ponts et Chaussées et du Commerce ». Il dut à sa

allait traverser Mâcon, il le prévint de ce qui venait de se passer, et pensant que celui-ci « étoit plus en état que personne de connoître les causes et les effets » de l'accident, il l'engagea à se rendre avec lui à Solutré et retourna dans ce village, le 5 novembre 1768, accompagné du savant académicien.

Mignot de Montigny procéda à l'examen attentif des désordres causés par l'éboulement et, à

connaissance approfondie des questions scientifiques d'être « membre de l'Académie royale des sciences de Paris et de celle de Berlin, et associé libre de la Société royale de médecine de Paris. Ses lumières, comme son zèle, s'étendoient à tout ; chimie, physique, mécanique, géométrie, tout étoit de son ressort. Il excelloit surtout dans l'art de faire des rapports. » Il mourut à Paris le 6 mai 1782. Lavoisier le remplaça à l'Académie des sciences de Paris.

Ces renseignements biographiques sont extraits des ouvrages suivants : *Histoire de l'Académie royale des sciences pour 1782*, publiée à Paris en 1785, p. 408 à 424. — *Journal des Sçavans pour l'année 1785, mai*, p. 283 à 285. — *Éloge de Montigny*, dans les œuvres de Vicq-d'Azyr, publiées à Paris, en 1805, par L. Moreau, t. III, p. 339 et suiv.

la suite de sa visite, consigna ses observations dans le rapport suivant :

« Le cinq novembre mil sept cent soixante-huit, je me suis transporté, avec Monseigneur l'Évêque de Mâcon, au village de Solutré, situé à une lieue et demie de cette ville, pour examiner les transports de terre et les éboulemens qui se sont faits naturellement, depuis le douze octobre jusqu'au quinze du même mois, sur le territoire et près du village de Solutré, dans un espace dont la longueur est de cent soixante-trois toises et la largeur moyenne d'environ trente-six toises. Phénomène qui a causé dans cette paroisse des désastres assés considérables pour mériter l'attention d'un prélat toujours occupé du soulagement de son diocèse.

« Avant que de former des conjectures sur la cause de cet événement, j'ai cru devoir parcourir et reconnoître tout le terrain jusqu'au sommet de la montagne de Solutré. Le village est situé à mi-côte ; la cime de la montagne étoit autrefois

occupée par une vaste forteresse, dont il reste pour vestige un bout de muraille très épaisse, établie sur une roche dépouillée, et de larges fossés creusés dans le roc. Ce sommet est escarpé presque de toute part, et n'est abordable que par un seul côté, où l'on peut monter par des pentes assés douces. Les roches dont la cime est couronnée sont toutes calcaires ; je les ai touchées avec l'eau forte, elles ont fait une vive effervescence.

« J'avois fait porter au sommet de la montagne un baromètre ; la colonne de mercure s'est trouvée de vingt-six pouces deux lignes de hauteur à midy. Le même jour, à huit heures et demie du matin, j'avois observé la hauteur du baromètre au Palais épiscopal de Macon, elle étoit de vingt-huit pouces une ligne et demie. Le soir, à six heures et demie, elle étoit au même baromètre de vingt-huit pouces deux lignes et demie ; le thermomètre de M. de Réaumur marquoit dix degrés, et la température a paru à peu près la même dans toute la journée ; ainsi la différence des colonnes de mercure au

sommet de la montagne de Solutré et au Palais épiscopal de Macon peut être conclue d'un pouce onze lignes, ce qui répond à trois cent soixante toises ou environ de hauteur perpendiculaire.

« A cinquante ou soixante toises environ au dessous de la cime de la montagne, est un banc de marbre alabastrin, demi transparent, d'une grande blancheur, sans mélange de veines ; on l'a découvert en notre présence dans l'épaisseur de cinq à six pieds ; s'il s'étend en profondeur dans la montagne, cette belle carrière peut être fort utile à la paroisse de Solutré et la dédommager des pertes qu'elle a faites par l'accident dont on va donner le détail.

« Une partie du terrain situé au dessous du banc de marbre et au dessus du village, sur le penchant de la montagne, s'est détachée des terrains adjacens et a parcouru en plusieurs jours un espace de vingt-deux toises de longueur. Cette masse de terre, descendant toute d'une pièce avec les vignes et les arbres dont elle étoit couverte,

s'est arrêtée sur un chemin qui passe au nord du village, mais c'est après avoir enseveli jusques par dessus les combles deux bâtimens situés entre le chemin et la montagne, et après avoir renversé les murs, les planchers et les toits d'un troisième bâtiment situé de l'autre côté du même chemin. En même tems, le terrain mobile a paru se renfler par dessous et a formé, près des maisons détruites, un monticule qui coupe le chemin et contre lequel le reste des terres descendant successivement de la montagne s'est arrêté.

« Les vignes qui sont ainsi descendues jusqu'au village par dessus d'autres vignes et des jardins sont presque encore dans leur état naturel, les ceps ayant conservé leur position respective ; quelques arbres plantés sur ce terrain mobile sont restés droits, d'autres se sont inclinés ; la partie du terrain supérieure à cette vigne n'étoit point cultivée, celle cy en s'affaissant s'est rompue en beaucoup d'endroits, on diroit qu'elle est tombée par son propre poids et qu'elle s'est brisée

lorsque la baze qui la soutenoit lui a manqué.

« Un peu au dessus on trouve un espace de terrain tout couvert de débris et d'éclats de rocher brisé en très petits morceaux, qui paroissent éboulés des parties plus élevées de la montagne.

« On peut mesurer l'épaisseur de la masse de terre qui est descendue par celle des berges qui la contenoient et qui restent à découvert de droite et de gauche ; ces berges ont huit à dix pieds de hauteur ; elles sont coupées presque perpendiculairement et en ligne droite, formant une espèce de coulisse. On y voit une glaize verte fort humide, mêlée d'une terre rougeâtre qui teint les doigts, et qu'il est aisé de reconnoître pour une terre ocreuse. De la berge à l'orient, on voit couler une petite source qui détrempe et renfle la glaize. Le terrain de la vigne qui est descendu et qui recouvre la première maison du village paroît ettre de même nature, mais établi sur une couche plus épaisse de la même glaize détrempée.

« Ce phénomène paroît ettre l'effet de glaizes

éventées qui ont coulé après avoir été quelque tems abreuvées, soit par le débordement de quelque bassin souterrain ou simplement par les eaux du ciel, le tems ayant été fort pluvieux pendant tout le mois de septembre. Les ceps et leurs racines ont soutenu et relié pour ainsi dire le terrain au dessus des glaizes, en sorte qu'il est descendu sans se rompre, au lieu que la partie supérieure qui étoit inculte s'est rompue de toute part.

« Ce qui est arrivé en grand à Solutré arrive souvent en petit aux chaussées de terres rapportées qui sont un peu élevées, lorsque la terre dont elles sont formées se trouve mêlée avec la glaize : la glaize détremée coule de droite et de gauche, se répand dans la campagne qui est au-dessous, et forme de part et d'autre de petits monticules qui arrettent et soutiennent le reste des terres qui descendent avec les premières couches. Ces coulées se renouvellent presque tous les ans dans les saisons des pluies ; en sorte qu'on est obligé de recharger ces nouvelles chaussées, pendant plu-

sieurs années consécutives, jusqu'à ce que toutes les glaizes ayent fait leur effet et pris une assiette naturelle.

« Il ne faut point toucher aux monticules qu'elles forment dans les parties basses où elles s'arretent, on risqueroit de les faire couler plus avant, et de même dans le cas présent on risqueroit de faire entraîner le village de Solutré, qui est à mi-côte, si l'on déblayoit les terres qui se sont arrettées sur le chemin au nord du village.

« Si ce village est établi sur le même banc de glaize qui a produit ce désastre, il est à craindre qu'il ne soit emporté de même au bas de la montagne ; il seroit dangereux de percer des puits dans le village et au dessous, on pourroit éventer les glaizes et toutes ses fondations pourroient ettre ébranlées par leur mouvement.

« Il est important de détourner les eaux supérieures à ce village, d'empêcher qu'elles ne séjournent dans les enfoncemens ou fondrières que le déplacement a formés, et surtout d'empêcher que

les ravines des parties supérieures de la montagne ne viennent se décharger sur les terrains mobiles. En un mot, il est très essentiel de ménager un écoulement latéral aux eaux qui descendent des parties supérieures de la montagne : c'est, je crois, l'unique moyen de préserver le village qui paroît rester en danger. »

Signé : DE MONTIGNY.

(Archives nationales, série H, 171, n° 103.)

L'évêque de Mâcon rendit compte à l'administration supérieure de ce qui s'était passé à Solutré. Il écrivit, à cette occasion, le 13 novembre 1768, la lettre suivante « à M. Mesnard », que l'on voit figurer dans l'Almanach royal de 1768 (p. 176) et dans celui de 1769 (p. 183), au nombre des « Chefs et Premiers Commis des Bureaux aux Départemens du Contrôleur Général des Finances », et qui avait dans ses attributions toute une catégorie d'affaires concernant la Bourgogne.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que, du 12 au 15 du mois dernier, il s'est fait un éboulement de terres assés considérable dans la paroisse de Solutré, située à une lieue et demie de Mâcon et dépendante des États du Mâconnois. Je m'y transportai pour rassurer les habitants et examiner s'il y avoit quelques précautions à prendre. J'aurois eu l'honneur de vous rendre compte sur le champ de cet événement et de mes observations, si je n'avois appris que M. de Montigny, de l'Académie des Sciences, devoit passer à Mâcon : je l'ai engagé à s'y arrêter. Cet Académicien étoit plus en état que personne de connoître les causes et les effets de ce Phénomène extraordinaire. Je suis retourné avec luy sur les lieux ; je n'ajouterai rien aux détails contenus dans son procès verbal dont je joins ici une copie.

« Cet éboulement a renversé les maisons et entraîné les vignes de plusieurs particuliers qu'il me paroît juste de soulager au prochain département.

« La chute des terres a découvert une carrière de marbre qui paroît beau et qui peut être un objet intéressant, dont M. de Montigny a emporté des échantillons.

« Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Signé : † GAB. FR., Évêque de Mâcon¹.

A M. MESNARD, 13 novembre 1768.

L'événement qui avait ému la paisible population de Solutré n'était ni « un des plus terribles que l'on puisse voir dans le monde », comme le prétend,

1. Archives nationales, série H, 471, n° 402.

dans une note qui a été conservée, un habitant du village, témoin oculaire du désastre ; ni un « Phénomène extraordinaire », ainsi que le dit l'évêque de Mâcon dans sa dépêche du 13 novembre 1768. On cite, en effet, des exemples nombreux et plus frappants d'éboulements et de glissements de terrains occasionnés par la pénétration d'eaux pluviales abondantes dans un sol argileux, se produisant soudainement sur le flanc des montagnes et entraînant des cultures et des bâtiments. On peut consulter, à ce sujet, entre autres ouvrages spéciaux, le *Traité de Géologie* de M. de Lapparent, aux pages 209 et 210 de la cinquième édition, publiée en 1906. (Voir aussi les *Annales de l'Académie de Mâcon*, deuxième série, tome I^{er}, page 76.)

En terminant son rapport sur les causes de l'éboulement de Solutré, Mignot de Montigny émet l'avis que ce village « paroît en danger » ; ce qui revient à dire que, selon lui, l'accident survenu au mois d'octobre 1768 doit vraisemblablement se reproduire. Espérons que, malgré ce fâcheux pro-

nostic, démenti jusqu'à ce jour, aucune catastrophe ne viendra, de longtemps, altérer la physionomie originale de Solutré ni troubler la quiétude de ses habitants.



